

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/35

Séance du 15 septembre 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 14
Présents :..... 13
Votants :..... 14

Résultat du vote :
Pour :..... 14
Contre : 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 1er septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE PLÂTRERIE ISOLATION ET PEINTURE AU RESTAURANT SCOLAIRE. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de plâtrerie, isolation et réfection de peinture dans la salle du restaurant scolaire et la cuisine.

Ces travaux concernent la pose d'un plafond isolant et coupe-feu, de pavés d'éclairage LED et la réfection des peintures. Le projet s'inscrit dans une démarche visant à effectuer des économies d'énergie et de respect des normes applicables aux Etablissements recevant du public (ERP).

Le montant total de cette opération est estimé à **17 350,58 € H.T.**, soit **20 820,70 € T.T.C.** et le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et de l'Etat.

Le maire propose le financement suivant :

| DEPENSES H.T. | | RECETTES H.T. | |
|---|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Travaux de plâtrerie et peinture (restaurant scolaire et cuisine) | 14 490,46 € | Subventions sollicitées | Montant |
| | | Conseil départemental - CTD (20 %) | 3 470,12 € |
| | | Etat - DETR (30 %) | 5 205,17 € |
| Travaux d'électricité (pose pavés LED) | 2 860,12 € | Etat -DSIL (30 %) | 5 205,17 € |
| | | Autofinancement commune | 3 470,12 € |
| TOTAL | 17 350,58 € | TOTAL | 17 350,58 € |

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, unanime :

- Approuve le projet concernant les travaux à effectuer au restaurant scolaire et le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,

.../...

Délibération n°2023/35

- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 19/09/2023
Publication le : 19/09/2023

Fait et délibéré à Journac, le 15 septembre 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

